



## **ELECTIONS COMMUNALES ET PROVINCIALES 2018**

### **RÉPONSES DES PARTIS AUX QUESTIONS**

#### **DE L'IRW-CGSP**

#### **1. ESTIMEZ-VOUS QUE VOTRE PARTI DEVRAIT METTRE DANS SON PROGRAMME FÉDÉRAL LE RETOUR DE L'ÂGE LÉGAL DE LA PENSION À 65 ANS ? SI OUI, DOIT-IL EN FAIRE UN PRÉALABLE À TOUTE PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE ?**

**PTB** *Le maintien, et donc le retour, de l'âge légal de la pension à 65 ans a toujours été dans notre programme. Nous l'avons encore confirmé récemment en soutenant le principe 55-60-65 pour tous lancé par de nombreux syndicalistes, dont la FGTB bruxelloise : possibilité de crédit-temps de fin de carrière à 55 ans, possibilité de partir en RCC (prépension) sans disponibilité sur le marché du travail à 60 ans et âge maximum de départ à la pension à 65 ans. Nous en ferons évidemment un préalable à une éventuelle participation au gouvernement fédéral. C'est pour nous une condition non négociable. (voir <https://ptb.be/articles/67-ans-tous-les-metiers-sont-penibles-part-peut-etre-celui-de-ministre>).*

**ECOLO** *Pour Ecolo, la durée et la pénibilité de la carrière comptent davantage que l'âge d'accès à la pension : il faut mieux tenir compte des travailleurs qui ont commencé tôt leur carrière et qui exercent des fonctions difficiles sur la plan physique, psychologique, de la sécurité ou des horaires. Nous plaçons donc de façon prioritaire pour la possibilité d'une pension anticipée après 42 ans de carrière,*

*quel que soit l'âge (mais donc bien souvent en dessous de 65 ans), et pour une diminution de cette durée minimale en cas de carrière « pénible » et en fonction du degré de pénibilité.*

*En exigeant des travailleurs âgés qu'ils travaillent plus longtemps, sans tenir compte de l'évolution des capacités et des besoins des travailleurs, sans tenir compte non plus des conditions de carrière, le Gouvernement fédéral a en effet pénalisé les travailleurs et en particulier certaines catégories de travailleurs, comme les femmes et celles ou ceux qui exercent une fonction pénible.*

*Ecolo réclamera dans le cadre de la prochaine campagne électorale un système de pension plus juste, qui s'appuie sur de meilleures conditions de travail et sur un meilleur partage du travail disponible, qui tienne compte de la pénibilité de chaque fonction et de l'évolution des envies et aptitudes des travailleurs. La question du "travailler plus longtemps" ne trouvera en effet une réponse adéquate que si la question du "travailler autrement" est posée et traitée simultanément. Ecolo fera de ce dossier une priorité des négociations à une participation au Fédéral.*

**PS** *Dans le cadre de son programme fédéral de 2019, le PS proposera le retour de l'âge légal à 65 ans avec possibilité pour ceux qui le souhaitent de partir après 65 ans. Dans le même cadre, nous proposerons également un abaissement de la condition de carrière de 45 à 42 ans qui permettra également une revalorisation des pensions. Si le PS participe aux négociations en vue de la formation d'un gouvernement, il fera de cette question une priorité.*

**DÉFI** *Défi ne souhaite pas rétablir la pension légale à 65 ans. Cependant, nous voulons un moratoire en vue d'amender la réforme telle que mise en œuvre par le gouvernement De Wever-Michel.*

*Défi a été le seul parti à annoncer dans son programme électoral de 2014 qu'il faudra porter l'âge légal de la pension à 67 ans. Mais pas un seul instant nous n'avons envisagé de procéder comme l'a fait ce gouvernement dont aucun partenaire n'avait d'ailleurs annoncé la pension à 67 ans.*

*Pourquoi avons-nous annoncé une mesure aussi impopulaire ? Parce que nous étions convaincus qu'il faudrait y passer et qu'il*

*fallait s'y préparer dès cette législature-ci. Nous nous étions basés sur divers constats et études pour ce faire.*

*En effet, le nombre d'années de travail presté était trop court en Belgique : 32 ans, alors que la moyenne européenne est de 35 ans. Il y avait eu, dès 2012, le Livre blanc des pensions de la Commission européenne, qui préconise d'aligner l'âge de la retraite sur l'espérance de vie.*

*En Belgique il y a eu les travaux du Comité d'études sur le vieillissement, puis ceux des experts de la Commission de réforme des pensions, ...*

*Sur ces bases, Défi a estimé et estime encore aujourd'hui qu'il serait irresponsable à l'égard des générations futures de ne pas augmenter le nombre d'années de travail ouvrant le droit à la pension légale.*

*Cependant nous n'aurions jamais procédé comme le fait ce Gouvernement.*

*Nous voulons davantage préserver des droits acquis. Il n'est pas question de rompre brutalement les promesses de l'Etat. Il faut se donner le temps d'opérer un virage avec les nouveaux-venus sur le marché du travail. Ce n'est qu'à partir de 2025 que nous envisagions d'augmenter progressivement l'âge légal minimum de la retraite à jusqu'à 67 ans.*

*Nous déplorons que ce Gouvernement n'ait pas préalablement ni même simultanément réglé la question des métiers pénibles. Il opère des réformes successives qui suscitent la méfiance quant au résultat final, alors que les pensions sont des engagements à long terme qui doivent reposer sur beaucoup de confiance.*

*En conclusion, Défi souhaite conserver un objectif de pension légale à 67 ans, mais en réformant la réforme actuelle en redonnant force au dialogue entre partenaires sociaux.*

## **2. PENSEZ-VOUS QUE LE MONTANT DES PENSIONS DEVRAIT ÊTRE AUGMENTÉ ? SI OUI POURQUOI ET COMMENT ?**

**PTB** *Tout à fait. Le PTB a répondu positivement à l'appel lancé par la FGTB aux partis politique pour faire de la pension minimum à 1500 euros un point essentiel de leur programme. En effet, nous voulons donner à tous la perspective de vieux jours heureux. Une pension de 1500 euros est un minimum, quand on sait que le coût moyen d'une maison de repos est de plus de 1500 euros par mois. La FGTB a calculé que le coût du relèvement de la pension minimum à 1500 euros s'élèverait à 2,2 milliards. C'est à peine 7 % de l'estimation de la fraude fiscale dans notre pays, ou encore une toute petite partie des 16 milliards que le monde patronal reçoit chaque année en cadeaux salariaux. C'est donc parfaitement finançable par une lutte réelle contre la fraude fiscale ou une diminution des cadeaux aux entreprises, ou encore par un impôt sur la fortune (ta taxe des millionnaires du PTB). (voir <https://ptb.be/articles/une-pension-minimum-de-1500-euros-donner-la-perspective-de-vieux-jours-heureux-ca-c-est-le>)*

**ECOLO** *Pour Ecolo, il est urgent de revaloriser les pensions les plus basses. Les mesures prises par le gouvernement ont eu pour effet de prendre d'une main ce qui avait été donné de l'autre et ont renforcé les inégalités entre pensionnés, qui sont trop nombreux à vivre sous le seuil de pauvreté. Nous plaidons en priorité pour un relèvement de la pension minimum, via une pension de base garantie à tou.te.s, et la révision des conditions d'accès à celle-ci, aujourd'hui défavorables aux travailleurs à temps partiel, majoritairement des femmes.*

*Pour le surplus, Ecolo plaide pour un mécanisme de financement alternatif de la sécurité sociale et des pensions via une contribution plus importante des revenus financiers (globalisation des revenus), qui permettra de répondre au défi du vieillissement, en assurant une pension décente pour tou.te.s,*

*mais également de répondre à l'objectif d'amélioration du taux de remplacement pour les travailleurs à salaire bas ou moyen.*

## **PS**

*Pour le PS, le montant de la pension doit permettre aux personnes qui sont à la retraite de vivre dignement. C'est pourquoi nous voulons qu'aucune pension ne soit être inférieure à 110% du montant du seuil de pauvreté. Pour nous, dès lors, une pension complète devrait au minimum atteindre 1.250 euros nets par mois.*

*Par ailleurs, les pensions doivent être indexées et liées à l'évolution du coût de la vie pour préserver le pouvoir d'achat des pensionnés.*

## **DÉFI**

*Oui, il faut poursuivre un objectif d'augmentation des pensions, en accordant la priorité aux pensions les plus faibles.*

*L'augmentation du nombre d'années de travail requis est de nature à contribuer à la poursuite de cet objectif, mais cela ne sera pas suffisant.*

*Dans le cadre de notre programme fédéral 2019, nous finalisons une proposition de réforme du financement de la sécurité sociale, qui vise à élargir son assiette de financement.*

*Par ailleurs, nous préconisons une réforme du financement des pensions en y introduisant un mécanisme de capitalisation collective : il ne s'agit pas de remplacer l'actuel mécanisme de répartition (les cotisations servent directement à payer les pensions), mais bien de le renforcer par le placement et la capitalisation d'une partie des cotisations perçues.*

### **3. ETES-VOUS FAVORABLE À L'INSTAURATION D'UN SECOND PILIER POUR LES TRAVAILLEURS CONTRACTUELS DES POUVOIRS LOCAUX POUR PALLIER AUX CONSÉQUENCES DE L'INTRODUCTION D'UNE PENSION MIXTE ? POURQUOI ?**

**PTB**

*Le PTB est avant tout pour une augmentation du nombre d'agents statutaires dans les pouvoirs locaux et pour ce faire priorité sera donnée aux agents contractuels actuels (voir aussi réponse à la question 6). Cette titularisation donnera accès au système de pension de la fonction publique, avec assimilation des années pendant lesquelles les agents ont travaillé comme contractuels. C'est la meilleure façon de garantir une pension décente et sûre. Pour les travailleurs qui arriveraient à l'âge de la pension en étant toujours sous statut contractuel, il faudra trouver une solution leur permettant une pension équivalente à celle de leurs collègues nommés, mais dans le cadre du premier pilier. Toutes les formules relevant des deuxième et troisième pilier sont des formules aléatoires qui mettent le revenu des travailleurs dans les mains de sociétés et de fonds privés qui pensent avant tout à leur rentabilité et n'hésitent pas à spéculer sur les marchés financiers au risque de tout perdre.*

*Quant au financement, il devra faire partie d'une solution globale au sous-financement structurel des pouvoirs locaux. Il est évidemment hors de question pour le PTB de s'enfermer dans le carcan budgétaire et de se limiter docilement à l'application de l'austérité à l'échelon local. (voir à ce sujet [https://liege.ptb.be/une\\_ville\\_en\\_bonne\\_sante\\_financiere](https://liege.ptb.be/une_ville_en_bonne_sante_financiere))*

**ECOLO**

*Pour Ecolo, une pension légale solide, ou « le premier pilier », est la priorité, parce que c'est le système le plus juste et le plus efficace. Il convient cependant de tenir compte de la situation particulière des travailleurs contractuels de la fonction publique pour rapprocher leur pension de celle dont bénéficient les travailleurs statutaires de la même fonction publique.*

*Ecolo s'est opposé aux modalités prévues par le projet de loi du Gouvernement fédéral instaurant un second pilier pour les travailleurs contractuels (notamment en ce qu'elles favorisaient de façon démesurée les collectivités locales disposant déjà d'un tel second pilier et qu'elles ne prévoyaient pas suffisamment de balises quant à la gestion du capital placé) et a activé, avec d'autres partis, un conflit d'intérêt sur ce texte.*

*Pour ce qui concerne les travailleurs contractuels à salaire bas ou moyen, Ecolo est demandeur de mesures permettant de diminuer l'écart de revenus de pension avec les travailleurs statutaires. Un système de pension de type deuxième pilier généralisé peut constituer un outil adéquat pour y parvenir, pour autant qu'il fonctionne de façon solidaire à l'égard des travailleurs aux salaires les plus bas et que le capital constitué soit géré de façon éthique et transparente, au bénéfice d'une économie locale, durable et soutenant l'emploi. Pour autant que ces garanties soient apportées, Ecolo est prêt à réfléchir à une telle solution, complémentaire à un premier pilier de pension fort.*

**PS**

*Pour le PS, la pension des agents de la fonction publique doit être considérée comme un salaire différé. Vu que les rémunérations dans la fonction publique sont pour la plupart inférieures à celles du secteur privé, le montant de la pension des fonctionnaires doit être un des éléments d'attractivité de la fonction publique.*

*Le PS propose donc de revenir sur les mesures du Gouvernement Michel visant à réduire le montant des pensions des fonctionnaires et sur celles qui obligent les fonctionnaires à travailler jusqu'à 67 ans pour avoir une pension complète. Le PS propose également d'élargir la liste des métiers pénibles dans la fonction publique, comme par exemple les infirmières, les ouvriers exerçant un métier lourd, les enseignants...*

*En ce qui concerne la pension mixte, le PS a dès le départ contesté la mesure et a, dans le cadre de sa participation au gouvernement à la Fédération Wallonie Bruxelles, décidé*

*d'introduire un recours en annulation devant la Cour constitutionnelle.*

*Pour le PS donc, pour les fonctionnaires, c'est le premier pilier de pension qui doit être renforcé en priorité. La piste du second pilier est un pis-aller.*

## **DÉFI**

*Oui, nous y sommes favorables, mais nous n'adhérons pas à la manière dont le gouvernement concrétise la réforme.*

*La députée fédérale Défi Véronique Caprasse a exprimé nos critiques lors de son intervention à la Chambre à l'occasion du vote du projet de loi le 29 mars 2018. Vous en trouverez le compte rendu en page 79 du rapport sur le site de la Chambre en suivant le lien : <http://www.lachambre.be/doc/PCRI/PDF/54/ip221.pdf>*

*En résumé, nous estimons que la pratique des nominations tardives en vue de bénéficier d'une meilleure pension n'était financièrement pas tenable pour les pouvoirs locaux.*

*La pension mixte peut être une solution acceptable et tenable à terme.*

*D'une manière plus générale, nous sommes d'ailleurs favorables à l'introduction de mécanismes de capitalisation collectives dans le financement des pensions légales (cf. question précédente).*

*Cependant, en pratique, il existe une grande différence entre la pension des agents contractuels et celle des statutaires.*

*Cette différence est en moyenne de +/- € 1.100/mois (ou de € 13.200/an).*

*En fonction de l'espérance de vie, cela représente un montant moyen de +/- € 264.000 par agent.*

*Ne pas tenir compte de cette différence serait injuste, puisque ces personnes effectuent souvent le même travail au sein des pouvoirs locaux.*

*Or, le Gouvernement fédéral ne garantit pas une opération neutre pour les agents contractuels, bien au contraire.*

*Aucune disposition ne prévoit un "back service" pour corriger le fait que les années prestées en tant que contractuel avant la mise*

*en place de la pension complémentaire ne donneront pas droit au moindre complément de pension.*

*De plus, l'incitant choisi pour encourager les pouvoirs locaux à mettre en place une pension complémentaire pour leurs agents contractuels pose plusieurs problèmes vivement dénoncés par l'Union des Villes et des Communes, notamment parce qu'il exclut une majorité de pouvoirs locaux.*

*Le Conseil d'Etat et l'ORPSS ont également formulé de vives critiques.*

*En votant une motion relative à un conflit d'intérêt, Défi a tenté de bloquer le projet de loi par l'intermédiaire de l'Assemblée de la Commission communautaire française. Nous avons demandé une concertation, mais sans pouvoir aboutir à une solution, tant la majorité fédérale s'est montrée inflexible.*

*Pour Défi, les partenaires sociaux et les 3 Unions des Villes et Communes doivent être des partenaires privilégiés dans la recherche d'une solution équilibrée pour la mise en place d'un 2ème pilier solide pour les agents contractuels. En conclusion, nous souhaitons ici aussi réformer la réforme de De Wever-Michel.*

#### **4. VOTRE PARTI EST-IL FAVORABLE AU MAINTIEN DES PROVINCES ET DE SES INSTITUTIONS ? POURQUOI ?**

**PTB** *Oui nous y sommes favorables car les provinces et leurs institutions rendent de nombreux services aux citoyens. Il y a fort à parier qu'en cas de suppression de ce niveau de pouvoir et de transfert de ses compétences au niveau régional, les moyens affectés à l'exercice de ces compétences seront diminués. Pour le PTB, il y a certainement un débat à avoir sur une meilleure répartition des compétences entre les niveaux fédéral, régional, provincial et communal, mais sans diminution du service au public.*

## **ECOLO**

*Non, nous estimons que les Provinces sont, malgré certaines initiatives utiles à la population et un personnel soucieux de rendre service aux citoyennes, des institutions trop peu transparentes et souvent coûteuses pour nos concitoyennes. C'est la raison pour laquelle les écologistes proposent une réforme en profondeur de l'institution provinciale. Cependant, nous tenons à ce que les emplois et les services utiles assurés par les Provinces soient maintenus à 100 %, en les transférant au niveau de pouvoir le plus adéquat (région, commune, communauté urbaine ou bassin de vie).*

## **PS**

*Le PS est favorable au maintien des institutions provinciales. Il l'a très clairement exprimé à de nombreuses reprises. Ce maintien de l'institution provinciale s'inscrit dans le respect du principe de subsidiarité c'est-à-dire que les compétences doivent être exercées par le niveau de pouvoir qui sera le plus efficace à les exercer. Les provinces, en tant que niveau de pouvoir intermédiaire entre les communes et la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Etat fédéral, conservent toute leur pertinence en ce qu'elles peuvent agir à un niveau supra communal et assurer la cohérence du développement du territoire. Elles assurent ainsi une égalité d'accès à des services fondamentaux, comme l'enseignement ou la culture, sur l'ensemble de leur territoire. Bien entendu, les provinces peuvent évoluer vers une clarification de leurs compétences. Mais en aucun cas, une éventuelle réforme des provinces ne pourra avoir un quelconque impact sur l'emploi existant.*

## **DÉFI**

*Pour Défi, ceux qui crient le plus fort à la disparition des provinces n'osent avouer que dans le même temps, ils préparent la mise en place de plusieurs dizaines de communautés urbaines, de communautés rurales et « bassins de vie », nouvelles institutions aux compétences mal définies et à la composition politique obscure.*

*En effet, les électeurs ne seraient pas appelés à voter pour choisir directement leurs représentants dans ces nouveaux « bidules ».*

*Défi pose un choix clair : il est préférable de maintenir cinq provinces aux compétences plus limitées que de maintenir 80 intercommunales.*

*Il est préférable de maintenir cinq provinces avec une gestion davantage contrôlée et plus transparente que de créer un grand nombre de nouvelles institutions dont la gestion échappera au contrôle du suffrage universel et donc des citoyens. S'il faut maintenir un niveau de pouvoir intermédiaire entre les communes et la Région pour assumer des tâches supra-communales (par exemple, la gestion de certaines infrastructures communes), alors les provinces ont encore leur raison d'être.*

*Dans cette hypothèse, il faut renforcer la démocratie participative des citoyens à la gestion de la province.*

*Transparence, rigueur, contrôle démocratique des citoyens, budget participatif, interdiction de cumul de mandats et de rémunérations pour les députés provinciaux, renforcement du contrôle de la Cour des comptes sur les institutions provinciales, telles sont les exigences de DéFI pour les remettre la province sur les bons rails.*

*Faire croire à la disparition des provinces pour finalement justifier la création de dizaines de nouvelles institutions supra-communales et le maintien des intercommunales, causes de nombreux scandales, c'est une tromperie sans nom. DéFI fait le choix de la clarté et de la volonté pour une gestion publique efficace.*

## **5. LA RÉDUCTION COLLECTIVE DU TEMPS DE TRAVAIL SANS PERTE DE SALAIRE ET AVEC EMBAUCHE COMPENSATOIRE POURRAIT-ELLE ÊTRE ENVISAGÉE DANS LES PROVINCES ET COMMUNES OÙ VOUS SERIEZ AU POUVOIR ?**

**PTB** *La réduction collective du temps de travail sans perte de salaire et avec embauche compensatoire est une revendication que le PTB porte depuis longtemps.  
(Voir <https://ptb.be/articles/retrouver-le-temps-de-vivre-la-semaine-de-30-heures> et <https://ptb.be/articles/semaine-de-30-heures-apres-la-suede-la-belgique-fera-t-elle-aussi-preuve-dinnovation>). Nous l'avons donc naturellement reprise dans nos programmes communaux (voir par exemple <https://namur.ptb.be/une-ville-qui-travaille> ou <https://liege.ptb.be/une-ville-qui-travaille>).*

**ECOLO** *Oui. La semaine de 4 jours sur base volontaire est une bonne mesure afin de mieux partager le temps de travail. Néanmoins, une aide de l'État fédéral, sous forme d'une activation des allocations de chômage des personnes engagées, peut être nécessaire afin d'encourager provinces et communes à faire le pas, en limitant leur coût financier. Il s'agit pour l'État fédéral d'une opération budgétairement neutre vu la diminution du coût du chômage.*

**PS** *Dans le cadre de son programme communal et provincial, le PS défend propose que les pouvoirs locaux s'engagent, en concertation avec les organisations syndicales, dans la voie de la réduction collective du temps de travail, sans perte de salaire et avec embauche compensatoire. La mesure doit concerner en priorité les travailleurs qui exercent un métier pénible.*

**DÉFI** *Défi n'est pas favorable à une réduction collective du temps de travail.  
DÉFI est favorable par ailleurs l'exonération de cotisations sociales pour un quota d'heures supplémentaires.*

*Il s'agit de reconnaître la faculté pour le travailleur de prester un quota d'heures supplémentaires, correspondant à un pourcentage du total des heures prévu dans son contrat de travail, en recevant un salaire net, sans paiement de cotisations sociales ni à charge de l'employeur, ni à charge du travailleur. Les partenaires sociaux en détermineront les modalités.*

**6. ETES-VOUS FAVORABLE À UNE AUGMENTATION DU NOMBRE D'AGENTS STATUTAIRES DANS LES PROVINCES ET COMMUNES OÙ VOUS SERIEZ AU POUVOIR ? POURQUOI ?**

**PTB**

*Nous y sommes favorables parce que nous voulons des services publics plus forts, avec plus de personnel, afin de garantir un meilleur service à la population.*

*Nous voulons créer de l'emploi public à partir de la Ville et de la Province, par le développement de services publics de proximité (crèches et espaces d'accueil pour enfants, maisons de repos et de soins pour les personnes âgées, guichets administratifs communaux, antennes de police,...), mais aussi en constituant des entreprises communales dans des secteurs comme les services aux personnes, comme les aides ménagères, la réalisation de travaux de construction, de rénovation et d'isolation ou la production, par exemple via une entreprise de préparation de repas à partir de produits locaux. Ou, encore, une entreprise communale de production d'électricité verte, comme à Munich. Il faut en finir avec cette mentalité que la Ville ou la Province n'a pas vocation à faire cela. Si le privé peut faire des bénéfices avec certaines activités, alors celles-ci peuvent aussi être rentables aux mains du public. Avec cette différence que le secteur public fera en sorte que personne ne soit oublié.*

*Le PTB estime que les autorités communales et provinciales doivent faire preuve de respect envers les travailleurs des services communaux. Nous voulons en effet des services publics forts qui reposent sur des personnes motivées et respectées. Nous assurerons une nomination statutaire à tous les niveaux. Nous voulons faire de nos communes et de nos provinces des employeurs sociaux par excellence.*

## **ECOLO**

*Oui. Les communes ont été sous-financées ces dernières années, aussi bien par l'État fédéral que par la Région, alors qu'elles assurent des services essentiels aux citoyens et que ces institutions leur ont transféré de nouvelles charges. Une augmentation du nombre d'agents statutaires permet de remplir ces missions, dans la stabilité, qui doit être accompagnée d'un financement adéquat.*

## **PS**

*Pour le PS, le statut reste le principe de recrutement des travailleurs des administrations publiques et l'engagement contractuel l'exception. Pour le PS, le recrutement statutaire permet de valoriser l'engagement dans les services publics et ce qu'ils représentent notamment les valeurs intrinsèques du service public qui sont de satisfaire l'intérêt général, de traiter chaque citoyen de manière égale, et de répondre aux attentes de tous les habitants de la commune et de la province à tout moment. Le statut permet aussi d'offrir une stabilité aux agents et leur permet d'évoluer au sein de l'administration.*

## **DÉFI**

*DéFi est favorable à la rationalisation des acteurs publics, comme par exemple la suppression de certaines intercommunales, de préférence sans réduction de personnel.*

*De manière plus générale, nous sommes partisans d'un statu-quo en termes d'agents statutaires.*

*La fonction publique étant dans notre esprit un instrument de l'Etat en vue d'assurer une plus-value du service public, et en tant que défenseurs de l'autonomie communale et du maintien des provinces, nous estimons bien au contraire que tout dégraissage préjudicierait à la qualité des missions de service public qu'assument tant les communes que les provinces.*

## **7. LA RÉFORME DES POINTS APE INITIÉE PAR LE GOUVERNEMENT WALLON AURA DES CONSÉQUENCES IMPORTANTES POUR LES POUVOIRS LOCAUX, QUELLES MESURES POURRAIENT-ÊTRE PRISES POUR GARANTIR L'EMPLOI DANS LES PROVINCES ET COMMUNES OÙ VOUS SERIEZ AU POUVOIR ?**

**PTB** *Le PTB a soutenu les actions menées par le front commun syndical pour l'emploi et des services de qualité, et donc contre la réforme des points APE. Nous réclamons la garantie qu'une réforme des aides à l'emploi n'impacte pas les 60.000 emplois actuellement subsidiés et la poursuite des aides à l'emploi à l'ensemble des secteurs qui en bénéficient actuellement.*

*(voir également la réponse à la question précédente)*

**ECOLO** *Pour Ecolo, il faut maintenir le dialogue et la concertation sur cette réforme. Suite aux pressions de l'opposition (d'Ecolo en particulier) et de la société civile, la réforme a été reportée et la période de transition prolongée. Cela laisse donc du temps pour y retravailler, en évitant de définancer certains secteurs menacés par la proposition actuellement soutenue par le Ministre Jeholet, notamment les pouvoirs locaux.*

**PS** *Le PS s'oppose avec force à la réforme des points APE voulue par le gouvernement MR-CDH. Cette réforme risque d'affecter durement des services publics essentiels comme l'enseignement, la petite enfance, l'aide aux aînés, la propreté publique, etc. Le PS met toute son énergie à combattre cette réforme qui attaque directement les services publics. Nous reviendrons sur cette réforme si nous participons au gouvernement wallon en 2019 et nous ferons tout, dans les communes et les provinces où nous serons au pouvoir, pour préserver l'emploi.*

**DÉFI** *Notre parti partage l'ambition du Gouvernement wallon sur toute une série d'aspects. Nous estimons que l'objectif du transfert des crédits budgétaires de l'emploi vers les politiques*

*fonctionnelles et de simplification administrative constituent des pas dans le bon sens.*

*Nous sollicitons aussi un meilleur contrôle et une plus grande transparence budgétaire par la suppression de toute possibilité, pour les employeurs, d'un recours à l'ingénierie et l'instauration d'un monitoring rigoureux dans l'attribution de nouveaux emplois. Sans surprise, nous soutenons, tout autant, le maintien prévu des mécanismes de solidarité avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.*

*Nous considérons que ces évolutions s'imposent pour professionnaliser, plus en avant encore, des secteurs d'activités qui sont confrontés à des enjeux sans cesse plus complexes et qui nécessite un personnel de plus en plus qualifié.*

*Fallait-il, pour autant, que le gouvernement force le pas pour aboutir avant l'échéance électorale de 2019 ? Evidemment pas.*

*Bien au contraire, le gouvernement aurait été inspiré d'acter que toute refonte de cette politique impose une méthode et une concertation pointues.*

*C'est pourquoi dès l'entame des débats, DÉFI s'est positionné pour un agenda qui rencontre cette double exigence.*

*Le Gouvernement wallon a, in fine, accepté, à raison, que le dialogue avec les multiples représentants du secteur puisse s'établir sur des bases fiables et constructives. Nous ne pouvons que nous en féliciter.*

*La vigilance reste, néanmoins, de mise et plusieurs contraintes doivent, selon nous, encore être levées avant de poursuivre toute dynamique réformatrice.*

*Il convient, en priorité, de disposer d'une trajectoire budgétaire claire.*

*Le Gouvernement wallon martèle, pour rassurer ses interlocuteurs, que la réforme s'accompagnera d'une hausse des moyens budgétaires durant la phase transitoire entre l'ancien et le nouveau régime. Il oublie de préciser que l'évolution des dépenses APE sera, à terme, inférieure à l'évolution des dépenses actuelle, ce qui laisse penser que le gouvernement entrevoit, en réalité, une série de mesures d'économies. A cela, il faut ajouter*

*les 20 millions € d'économies décidées lors du conclave budgétaire et préciser que la note du gouvernement wallon ne dit rien sur le sort du budget PTP (44 millions €), en extinction, qui finance des emplois peu qualifiés dans le secteur non-marchand. On comprend mieux, dans ce contexte, les craintes tant travailleurs et des employeurs du secteur qui sollicitent, avant tout, des perspectives rassurantes en matière d'emploi.*

*Il est, en outre, indispensable de lier la réforme des APE aux autres politiques du non-marchand. Il convient, là encore, que soient dégagées des perspectives claires en matière de création d'emplois et de rémunération.*

*Le Gouvernement wallon ne pourra, en outre, faire l'économie d'une meilleure articulation entre la politique APE et les autres piliers de sa politique d'emploi, plus spécifiquement à l'endroit des demandeurs d'emplois éloignés du marché du travail.*

*En Région bruxelloise, le ministre de l'économie, Didier Gosuin, a mené une ambitieuse réforme des ACS qui a vu la création de contrats d'insertion et une hausse des moyens alloués aux CPAS, dans des secteurs et par rapport à des publics prioritaires. Ces dispositifs permettent l'acquisition d'une expérience professionnelle, notamment pour les jeunes moins qualifiés, et permettent de mieux traiter la question cruciale qui reste le débouché réel sur le marché du travail à l'issue de ces expériences. Le Gouvernement wallon doit s'inspirer de cette avancée.*

*In fine, nous n'accepterons pas que la réforme APE constitue un cheval de Troie pour démanteler les provinces, comme l'envisagent certaines formations politiques. L'exclusion programmée des provinces du prochain régime des APE aura, en effet, un impact financier de l'ordre de 5,6 millions €, soit 4% du fonds des provinces. La mesure menace 400 ETP et s'ajoute à d'autres dispositions prises, préalablement, par le Gouvernement wallon pour diminuer le financement régional aux provinces. Il faut, dès lors, demander que le gouvernement respecte son engagement, issu de la DPR, d'éviter tout impact des mesures régionales sur le personnel provincial. Il faut, également, solliciter que l'exécutif wallon entame une véritable concertation avec*

*l'APW et les Provinces afin de mieux évaluer l'impact de la réforme et en circonscrire les effets.*

**8. UN CERTAIN NOMBRE DE POUVOIRS LOCAUX ONT FAIT LE CHOIX D'EXTERNALISER DE NOMBREUX SERVICES (ENTRETIEN DES LOCAUX, DES VOIRIES, HORODATEURS...), SERIEZ-VOUS FAVORABLE À UNE RÉ-INTERNALISATION DE CEUX-CI ? DANS LE MÊME ORDRE D'IDÉES, QUE PENSEZ-VOUS D'UNE EXTERNALISATION DES SERVICES DE POLICE ?**

**PTB**

*Le PTB est tout à fait opposé aux externalisations ou privatisations de services publics, et certainement de services de police. Certains prétendent qu'il importe peu qu'un service soit privé ou public, pourvu que ce service existe. Pour nous, le public constitue pourtant bel et bien une plus-value. Dans les services publics communaux, le service peut réellement occuper une position centrale, au lieu du profit et de la rentabilité.*

*Les travailleurs de nos services publics sont une richesse, ils ont une expertise, sur laquelle il faut compter et s'appuyer, au lieu de faire appel à des bureaux d'études privés pour tout et n'importe quoi, et qui appliquent des analyses à une commune qu'ils ne connaissent pas.*

**ECOLO**

*Oui, nous y sommes favorables.*

*Nous sommes contre une externalisation des services de police, qui met en péril une mission régaliennne de l'État, avec un risque pour la sécurité et le contrôle démocratique des forces de l'ordre.*

**PS**

*Le PS est contre la privatisation des services communaux sous quelque forme qu'elle soit. Les services communaux font partie des services publics essentiels qui sont offerts aux citoyens et dont ils voient l'implication dans leurs vies quotidiennes. Ils visent à répondre aux besoins de chacun d'entre eux en permanence et permettent d'améliorer le vivre ensemble au sein de la commune. Un service communal ne doit être sous-traité que lorsque cela se justifie au regard de l'intérêt général, par exemple en raison d'une expertise déjà existante dans le secteur privé, qui serait*

*beaucoup plus coûteuse à développer en interne qu'en sous-traitant au secteur privé.*

## **DÉFI**

*La question du stationnement fait indubitablement partie de la politique de mobilité communale et, il ne faut pas perdre de vue que la politique du stationnement et de la mobilité constitue un outil essentiel en matière du développement local : maintien de l'activité économique, création d'espaces de convivialité pour tous les usagers, amélioration de l'accès aux commerces.*

*Il convient de privilégier, dans le cadre des réaménagements et réorganisation de voiries, un partage équilibré de l'espace public en tenant compte de la rareté du stationnement et ainsi favoriser le stationnement pour les riverains et en ce sens :*

- Compenser hors-voirie, toutes suppressions de places en voiries.*
- Mettre à disposition les parkings d'entreprise, le week-end ou la nuit au bénéfice des riverains*
- Diriger les véhicules utilitaires dans les zones prévues à cet effet.*
- Réserver aux riverains des espaces non utilisés au sein des logements publics (sisp, régie communale...)*

*En clair, nous estimons que la réinternalisation des services évoqués dans votre question est une option intéressante.*

*Au niveau de l'externalisation des services de police, DÉFI refuse la privatisation des missions de sécurité et défendra la compétence exclusive des services de police pour toute mesure de contrainte sur les personnes.*

*C'est un principe essentiel dans une démocratie : sous le contrôle des autorités judiciaires, la police est seule compétente pour exercer la force publique et la contrainte sur les personnes.*